

PRÉFÈTE DE L'ALLIER

Préfecture  
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité  
Service du conseil et du contrôle des collectivités territoriales

Moulins, le 20 JAN. 2020

Bureau du conseil et du contrôle budgétaire, dotations de l'Etat

La Préfète de l'Allier

Affaire suivie par : Yousef TAOUFIK  
Tél : 04 70 48 33 70  
[yousef.taoufik@allier.gouv.fr](mailto:yousef.taoufik@allier.gouv.fr)

à

Circulaire n° : 2 / 2020

Mesdames, Messieurs les Maires des communes de  
l'Allier  
Mesdames, Messieurs les Présidents des EPCI à fiscalité  
propre du Département de l'Allier  
Mesdames les Sous-Préfètes des arrondissements de  
Vichy et Montluçon (en communication)

**Objet :** Acomptes mensuels de dotation globale de fonctionnement  
Versements des acomptes de DGF 2020  
Dates de versement

Pour faciliter la gestion de la trésorerie des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a décidé de verser la plupart des dotations de L'État à des dates fixes ou à des dates connues à l'avance.

Dans cet objectif, j'ordonnerai le paiement des acomptes de DGF pour les cinq premiers mois de 2020, de façon à ce que ces acomptes soient versés sur les comptes des collectivités, le 25 janvier au plus tard pour la première mensualité et le 20 du mois pour les acomptes des mois de février à mai.

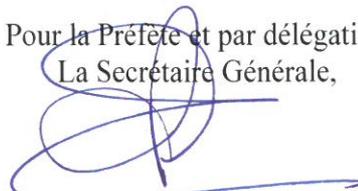
Les acomptes DGF de janvier, février, mars, avril et mai 2020 seront calculés en divisant par 12 les dotations versées en 2019. Ils concernent :

- la dotation forfaitaire des communes,
- la dotation d'intercommunalité des EPCI à fiscalité propre,
- la dotation de compensation des EPCI,
- la dotation de solidarité urbaine.

Les versements mensuels de DGF 2020 qui seront versés à compter du mois de juin seront calculés sur la base des attributions de DGF 2020 qui devraient être connues à ce moment là, déduction faite des acomptes versés au titre de janvier, février, mars, avril et mai.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la Préfète et par délégation,  
La Secrétaire Générale,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Hélène DEMOLOMBE-TOBIE